

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance extraordinaire du 25 mars 2015

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Échemin tenue le mercredi 25 mars 2015 à 20 h à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Échemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Est absent :

Monsieur le conseiller : Serge Plante

formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

OUVERTURE.

À 20 h, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance par la lecture de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil par le directeur général/secrétaire-trésorier.

À M. le maire Harold Gagnon, Mme la conseillère Judith Leblond et MM. les conseillers Paul Poulin, Serge Plante, André Turmel, Jean-Guy Gosselin et Sylvain Drouin.

AVIS vous est par le présent donné par le soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Échemin aura lieu, le mercredi 25 mars 2015, à 20 h à la salle du conseil, au 208, 2^e Avenue, aux fins de :

1. Adoption du second projet de règlement numéro 143-2015 ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement numéro 63-2006.
2. Adoption du second projet de règlement numéro 144-2015 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006.
3. Adoption du second projet de règlement numéro 145-2015 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
4. Adoption du second projet de règlement numéro 146-2015 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 62-2006.

Donné à Lac-Etchemin, ce 16^e jour de mars 2015.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,
Laurent Rheault, M.A.P., OMA

049-03-2015 SP1
1.

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 143-2015
AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 63-2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE, suite à la présentation le 3 mars 2015 du premier projet de règlement numéro 143-2015 ayant pour objet d'amender le règlement de lotissement numéro 63-2006, le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

050-03-2015 SP1
2.

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 144-2015
AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-
2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE, suite à la présentation le 3 mars 2015 du premier projet de règlement numéro 144-2015 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

051-03-2015 SP1

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2015
AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX
PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À
L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À
L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE, suite à la présentation le 3 mars 2015 du premier projet de règlement numéro 145-2015 ayant pour objet d'amender le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006, le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

052-03-2015 SP1

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 146-2015
AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 62-2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

QUE, suite à la présentation le 3 mars 2015 du premier projet de règlement numéro 146-2015 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 62-2006, le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier avec modification, soit l'ajout d'une phrase à l'article 3.1.2 qui se lirait comme suit:

"Remplacer sous la colonne 25-H, la hauteur maximale de 12,0 mètres par 15,0 mètres."

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECÉTAIRE-TRÉSORIER